

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Bieujac sous la présidence de M. Frédéric BIRAC, Maire.

Etaient présents : Mmes. DARRIET – MEYER – RISPAIL
MM. CLAUDEL - CHALOUPIN - MAGOT – DUFFILLOL –
GARRIGUES – NORMANT – RASSIS – THOMAS

Absents excusés : Mme. JAUBERTIE ayant donné procuration à Mme RISPAIL.
M. BORDESSOULLES ayant donné procuration à M. NORMANT
M. DELAGE ayant donné procuration à M. MAGOT

Monsieur Christophe RASSIS est élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU 23 FEVRIER 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion en date du 23 Février 2023.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

OUVERTURE ANTICIPÉE DES CREDITS EN INVESTISSEMENT N° 2023 – 008

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mandater une facture d'investissement avant le vote du Budget 2023. Il demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir autoriser l'ouverture exceptionnelle de crédits en section investissement à hauteur de 25% du crédit de l'année 2022 selon la répartition par chapitre comme suit :

- Chapitre 21
- Compte 2131 : ECL ELEC 5 810,82 €

Le Conseil Municipal, les explications entendues, à l'unanimité :

- ADOPTE, selon les modalités ci-dessus, l'ouverture par anticipation des crédits de dépenses d'investissement de l'exercice 2023 pour le Budget Unique, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- DIT que cette somme sera inscrite au Budget Unique 2023.

CHANGEMENT DE DELEGUE A LA COMMISSION PETITE ENFANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET AU SPANC

Madame Séverine Rispail remplace Monsieur le Maire comme titulaire à la Commission de la Petite Enfance de la Communauté de Communes. La Commission a été prévenue de cette modification et a validé ce changement.
Par ailleurs Monsieur Guillaume NORMANT est désigné pour représenter la Commune au Conseil d'Administration du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

CREATION DE LA ZONE DE STOCKAGE DE VEGETAUX SUIVI D'UN REGLEMENT

Monsieur le Maire signale que la plate-forme de la future zone de stockage de végétaux est quasiment terminée. Un règlement intérieur est en cours de rédaction par la commission idoine.

Le coût des travaux est d'environ 4 000€ TTC, réalisés entièrement en régie.

Une date de visite pour les administrés est prévue le samedi 29 avril 2023 de 11h à 12h.

L'ouverture au public se fera officiellement le lundi 15 mai 2023,

Monsieur le Maire fait lecture du courrier d'information qui sera transmis aux habitants.

Monsieur le Maire transmettra un courrier de prise de décision en Sous Préfecture. Cela suffira à officialiser la démarche étant donné que le dépôt recevra moins de 5 tonnes par jour, ce qui de fait n'entraîne pas de déclaration à la DRIL.

CREATION D'UN CHENIL COMMUNAL

Lorsqu'un animal errant est récupéré sur le territoire communal, nous avons la possibilité de la transférer à la SPA de Mérignac (à condition d'une cotisation à jour) ou de le mettre en sécurité dans un espace adapté (chenil) sur notre commune dans l'attente que son propriétaire le récupère.

Le Conseil Municipal fait le choix d'être autonome le cas échéant et de créer un chenil.

POINT SUR LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE ZAN (PLUI)

La loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) prévoit à l'horizon 2050 l'interdiction totale de construire dans les zones naturelles ou agricoles. Le principe est de protéger ces espaces de l'urbanisation tout en prévoyant de densifier les zones déjà urbanisées.

Si le principe peut paraître vertueux, et il l'est, ceci va entraîner dans nos communes rurales des problématiques grandissantes notamment au niveau du développement local.

La volonté de réduire drastiquement les espaces constructibles va encourager les divisions parcellaires dans les zones urbanisées (construction sur des terrains très réduits) ou les constructions sur plusieurs niveaux comme dans les villes.

Ces dispositions pourraient, si elles devaient s'appliquer, dénaturer le caractère rural de nos communes et de notre territoire.

Le Conseil Municipal va suivre avec grand intérêt les termes et les évolutions de cette loi avec pour objectif de continuer à développer raisonnablement la Commune tout en conservant son identité rurale.

POINT SUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mise à disposition de la Salle Polyvalente à vu lors de son temps d'utilisation le tir d'un feu d'artifice. Monsieur le Maire rappelle que cela est strictement interdit et que cette interdiction est stipulée dans le règlement intérieur.

Monsieur le Maire signale qu'un manquement de ce type au règlement intérieur peut entraîner la non restitution de la caution et qu'une plainte peut être déposée en Gendarmerie.

POINT ECOLE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le SIRP travaille depuis plusieurs mois sur un projet de rénovation de l'Ecole de Bieujac.

Les plans, quasi terminés, de cette opération ont été transmis aux conseils municipaux, à la communauté éducative et au riverain dont le terrain jouxte l'école. La Mairie, dans ce futur aménagement cédera son local de rangement afin de permettre à l'école de conserver un maximum de surface équivalente pour sa cour intérieure, à 10 m² près.

Le président et le vice-président du SIRP ont sollicité les différentes collectivités pour couvrir au maximum des subventions les coûts de travaux et le reste à charge sera pris en charge par le SIRP (environ 140 000€), qui empruntera. Nous sommes en attente des réponses à ces demandes de subvention.

Au dernier conseil d'école il a été demandé d'augmenter les places de parking devant l'école de Bieujac. Monsieur le Maire a indiqué au conseil que la rue du 19 mars est dotée d'une quinzaine de places disponibles et celles-ci à moins de 100 mètres de l'entrée de l'école.

COMPTE RENDU DES REUNIONS

- **SIRP:**

Concernant la rentrée scolaire 2023-2024, Monsieur Gilbert BLANGERO, président du SIRP, demande à la commune de Bieujac de prendre le relai du portage des repas qui est assuré depuis 2020 par la commune de Saint Pardon de Conques. Cette demande tout à fait légitime demande une réflexion pour assurer cette mission à la rentrée. Une remorque pour le transport des repas est déjà dédiée à cet effet. Il reste donc à prévoir le détachement d'un agent communal pour assurer ce service.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que la part de la Commune de Bieujac en subvention au SIRP va baisser d'environ 6 000 € cette année.

- **COMMISSION ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES:**

Monsieur Guillaume NORMANT informe le Conseil Municipal qu'il a participé à la dernière réunion de la Commission Environnement de la Communauté de Communes où le sujet principal était la déclaration des systèmes d'endiguement (Loi GEMAPI - gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations-).

Jusqu'alors assuré par l'Etat, l'entretien des digues est désormais redirigé vers les Communautés de Communes qui doivent se prononcer sur la gestion de ces ouvrages. Cet entretien va entraîner nécessairement des coûts très élevés qui seront répercutés sur la feuille d'impôts des administrés.

Après présentation et discussion sur ce dossier, la commission environnement a décidé de ne pas prendre cette gestion. Au prochain conseil communautaire cette question sera votée.

- **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS:**

Monsieur Guillaume NORMANT fait part au Conseil Municipal que la Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie comme chaque année. Il est à noter qu'entre la déclaration des impôts et la perception de la commune il n'y a pas d'écart notable cette année. Néanmoins 13 constructions non déclarées jusqu'alors vont être soumises à l'impôt dès cette année.

- **SISS:**

Madame Mélanie DARRIET a assisté à la dernière réunion du SISS qui avait pour but de voter le budget annuel. Au bilan, le SISS Bâtiment présente un budget excédentaire de 341 896,44 € et le SISS Transport de 470 291,13 €. Par ailleurs, il est à souligner que la dette du SISS décroît de façon régulière.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

- **COMMISSION FINANCES**

Monsieur Rémy MAGOT fait un point sur les travaux de la Commission Finances qui prépare le budget.

Les dépenses de fonctionnement 2022 ont été inférieures au montant prévu par le budget primitif et les recettes légèrement supérieures laissant augurer un résultat satisfaisant qui conduira à un excédent reporté sur 2023. 2023 verra nécessairement les articles liés aux énergies en augmentation même si une demande de compensation auprès du SDEEG a été demandée, comme notre

convention avec ce syndicat nous y autorise. Cette dernière ne couvrira pas la totalité des augmentations.

Notre gestion prudente nous permet d'envisager sereinement le budget 2023. Sur le plan des investissements des « restes à réaliser » de l'entrepôt et des projets de voiries indispensables nous conduiront à proposer au conseil de voter un transfert d'excédents de fonctionnement vers l'investissement d'environ 20 000 € afin d'équilibrer le budget. Ce transfert n'empêchera pas de laisser au fonctionnement une somme raisonnable d'excédent en report sur le fonctionnement 2023.

- **COMMISSION FETES ET CEREMONIES**

Madame Chantal MEYER rappelle au Conseil Municipal que le repas des anciens se déroulera le 19 mars prochain. Le Conseil Municipal va assurer la préparation du repas et des jeunes du village vont s'occuper du service.

QUESTIONS DIVERSES

- Sécurité routière : Un panneau stop va être installé par le Département à l'entrée de l'impasse Pichauquet pour sécuriser sa sortie. Les panneaux de signalement des sorties dangereuses de la Route des Poupettes vont être mis en place.
- Route de Marocq – Route de Vidalot – Route de Dugay: les panneaux de limite d'agglomération vont être déplacés dans les prochains jours.
- Cimetière : le coût des urnes a pris 30€ en un mois. De 700€, l'urne est passé à 730€. Une alternative existe et moins onéreuse : l'installation de cavurnes. L'idée serait de compléter le colombarium par un espace de cavurnes.
- Utilisation des biens publics pour des services privés : Il est rappelé que les administrés ne peuvent pas demander à l'agent communal d'utiliser le camion de la commune pour un service privé.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 13 Avril 2023.